

LA GAZETTE

Lumichonne

n°23 - Juin 2026



LE MOT DU MAIRE

Chères Lumichonnes,
Chers Lumichons,

Avec cette nouvelle édition de La Gazette, nous souhaitons partager avec vous les premières actions engagées par votre nouvelle équipe municipale.

Fidèles aux engagements pris dans notre profession de foi, nous avons à cœur de concrétiser progressivement les projets qui contribueront à améliorer notre cadre de vie et à préparer l'avenir de notre commune.

Parmi les réalisations et chantiers en cours, le démarrage des travaux de la RD33 à Le Globe marque une étape importante pour la sécurité et la qualité des déplacements.

Par ailleurs, l'aménagement de l'aire de loisirs autour des terrains de pétanque et du parcours fitness

touche désormais à sa fin, offrant bientôt à toutes les générations un nouvel espace dédié à la détente, au sport et aux rencontres.

Enfin le mur du cimetière termine sa cure de jouvence après celui en dessous du monument aux morts.

Vous découvrirez également dans cette édition les nombreuses manifestations à venir.

Autant d'occasions de nous retrouver et de partager ces moments de convivialité qui font la richesse et l'identité de notre commune.

Pour terminer, fidèle à notre engagement sur la transparence de nos actions, je vous donne rendez-vous, nombreux, à notre prochaine réunion publique courant septembre.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Olivier PETITFRERE

SOMMAIRE

- P. 1 Le mot du Maire
- P. 2 Courses Lumes Courir
- P. 3 Fête Patronale
- P. 4-5 Fête Champêtre
- P. 6 à 8 Cadre de vie
- P. 8 Extrait de l'Ardennais
- P. 9 Accueil de Loisirs : CLSH été
Horaires été commerçants
Infos diverses
- P. 10-11 Le Vieux Lumes
- P. 12-13 Associations
- P. 14-15 Agenda
- P. 16 Informations diverses

REUNION PUBLIQUE

Jeudi 17 septembre 2026 à 18h30

salle des fêtes de Lumes

SAMEDI 4 JUILLET

À Lumes tes bougies

Lumes Courir t'invite à fêter ses 30 ans lors de sa corrida



8km



18H30 adultes

16H30 enfants



Confirme ta présence en t'inscrivant
sur www.ledossard.com (10€/12€ sur place)

INSCRIPTION COURSE ENFANTS jusqu'au 02/07/2026
www.ledossard.com ou mairie de Lumes

PROGRAMME DE LA FETE PATRONALE

**SAMEDI
4 JUILLET**



14h00

Ouverture de la fête.

16h30

Course enfants (voir page 2).

18h30

Départ de la Corrida (voir page 2).
avec ensuite la remise des prix
de ces 2 courses.

21h30 à 2h30

Bal animé par
DIGIDANCE SONORISATION
et son bal

2h30

Fermeture de la fête.



**DIMANCHE
5 JUILLET**



14h00

Ouverture de la fête.

17h00 à 19h00

Spectacle du chanteur
ALEKS ANDER
et son bal

21h00 à minuit

23h00

Feu d'artifice tiré par
PYRO CREATION.

minuit

Fermeture de la fête.



**LUNDI
6 JUILLET**



13h30

Inscriptions au concours de pétanque
au stade J-P FREROT organisé par
la Boule Lumichonne, ouvert à tous.

14h00

Ouverture de la fête.

14h30

Début du concours de pétanque.

21h00

Fermeture de la fête.



La buvette sera tenue
les samedi et dimanche

par **L'Association Lumes Courir**



AU PROGRAMME DE LA FÊTE CHAMPÊTRE

du **13 JUILLET 2026**

au stade Jean-Pierre FREROT



13h30 : Inscriptions pour le concours de pétanque organisé par la Boule Lumichonne, ouvert à tous.



14h30 : Début du concours de pétanque.



15h00 à 18h00 : Animations diverses pour les enfants proposées par l'Association Génération Nounous.



15h00 à 19h00 : Structure gonflable de chez Loomy Land.



à partir de 20h00 : Repas champêtre (bon de réservation sur la page suivante).



21h30 : Distribution des lampions.



22h30 : Retraite aux flambeaux dans les rues du village.



23h30 : Feu d'artifice tiré par PYRO CREATION.



22h00 à 3h00 : Traditionnel petit bal avec TROPIC MUSIC.



3h00 : Fermeture de la buvette et de la fête champêtre.

LES ANIMATIONS SONT OUVERTES À TOUS
ET **GRATUITES** POUR LES ENFANTS

*Venez nombreux partager cette
belle soirée champêtre !*

CHATEAU GONFLABLE

de chez **LOOMYLAND**

L'Association **Génération Nounous** propose aux enfants des jeux divers géants spécial kermesse !

Goûter offert à chaque enfant + récompense pour tous.

MENU REPAS CHAMPETRE

ADULTE : 22 €

- Apéritif
- Jambon à la broche
- OU —
- Fricassée de boudin blanc accompagné de pommes de terre en sauce
- Pain et Fromage
- Dessert
- Café

ENFANT : 8 €

- Nuggets
- Frites
- Glace
- 1 boisson

Les tickets repas pourront être retirés de **14H30 à 20H00** au stade J-P FREROT.

BON DE RESERVATION (dans la limite des places disponibles) **aux Festivités du 13 juillet 2026**
 (Coupon à remettre au secrétariat de la mairie de Lumes. Date limite : **05/07/2026**)

Règlement à l'ordre de FESTI LUMES à la réservation.

Nom et Prénom : _____

Téléphone : _____

Nombre de personnes : - Adulte **JAMBON A LA BROCHE** : /___/ x 22,00 € = _____ €
 - Adulte **FRICASSÉE DE BOUDIN BLANC** : /___/ x 22,00 € = _____ €
 - **Enfant (- de 12 ans)** : /___/ x 8,00 € = _____ €

Total = _____ €



En cas d'intempérie, les repas seront à emporter.



RESPECTONS ENSEMBLE NOTRE COMMUNE : RAMASSONS LES DÉJECTIONS CANINES

Nos compagnons à 4 pattes font partie de la vie de notre village. Mais pour que chacun puisse profiter agréablement des espaces publics, un geste simple et essentiel : **ramasser les déjections de son chien.**





La municipalité met à disposition plusieurs poubelles et distributeurs de sacs dans différents quartiers afin de faciliter cette démarche.



Nous invitons chacun à adopter ce réflexe lors de chaque promenade.



Respecter l'espace public, c'est aussi respecter ses voisins, les agents municipaux qui entretiennent nos rues et nos espaces verts ainsi que l'ensemble des habitants.



Ensemble, faisons de notre commune un lieu propre, agréable et accueillant pour tous.

DES GESTES SIMPLES POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE ET PLUS AGRÉABLE À VIVRE !
Merci pour votre civisme et votre engagement au quotidien.

LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS

avec la participation des écoles de Lumes, des associations et des élus
à eu lieu le mardi 12 mai 2026

FAITES ATTENTION AUX MÉGOTS !

LES TROTTOIRS NE SONT PAS DES CENDRIERS

CE SONT VOS ENFANTS QUI LES RAMASSENT... ET ÇA NE DEVRAIT PAS L'ÊTRE !

STOP AU NON-CIVISME !
Jeter ses mégots par terre, c'est polluer, salir notre village et montrer un manque de respect envers les autres et notre environnement.
UN GESTE SIMPLE POUR VOUS, UN IMPACT DURABLE POUR TOUS !

PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT

RESPECTONS NOTRE VILLAGE

PROTÉGEONS NOS ENFANTS ET LEUR AVENIR

Merci à toutes les personnes présentes

ENSEMBLE, GARDONS LUMES PROPRE !

Chaque petit geste compte. Agissons ensemble pour un village propre et agréable à vivre !

LES NUISANCES SONORES dans nos villages

BIEN VIVRE ENSEMBLE, C'EST RESPECTER LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN

Le bruit fait partie de notre quotidien, mais lorsqu'il devient excessif, répété ou inapproprié, il peut porter atteinte à la santé, à la tranquillité et à la qualité de vie de tous. Dans un village, où la proximité est une richesse, le respect de chacun est essentiel pour préserver une bonne entente et un cadre de vie agréable.



QU'EST-CE QU'UNE NUISANCE SONORE ?

Est considéré comme une nuisance sonore tout bruit intensif, répété ou prolongé pouvant gêner la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Exemples courants dans les villages :

- Travaux de bricolage ou de jardinage bruyants
- Utilisation de tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses...
- Musique trop forte, soirées privées
- Aboiements de chiens répétés
- Véhicules bruyants (motos, mobylettes, voitures...)



CE QUE DIT LA LOI

Le Code de la santé publique (article R1336-5) précise qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.



Le non-respect de cette règle peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (article R623-2 du Code pénal).

LES HORAIRES À RESPECTER

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

JOURS OUVRABLES (LUNDI AU VENDREDI)	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30
SAMEDI	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS	10h00 – 12h00

LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Anticipez vos travaux bruyants et informez vos voisins si besoin.
- ✓ Privilégiez les horaires autorisés.
- ✓ Baissez le volume de la musique, surtout en soirée.
- ✓ Veillez à vos animaux et évitez les aboiements répétés.
- ✓ Préférez le dialogue en cas de gêne.

EN CAS DE TROUBLES PERSISTANTS

Le dialogue est toujours la première étape. Si la gêne continue, contactez votre mairie. En dernier recours, les forces de l'ordre peuvent intervenir.

RAPPEL

Chacun a le droit de vivre dans un environnement calme.

Respectons les horaires, pensons à nos voisins, et profitons ensemble de la vie au village !



POURQUOI RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES ?



POUR LA SANTÉ

Le bruit excessif peut entraîner stress, fatigue, troubles du sommeil, irritabilité et problèmes de santé à long terme.



POUR LE BIEN-ÊTRE

Le calme contribue à la détente, au repos et à la qualité de vie de chacun.



POUR LA BONNE ENTENTE

Le respect des horaires et des voisins renforce les liens et l'harmonie dans le village.



POUR L'ENVIRONNEMENT

Moins de bruit, c'est aussi respecter la faune locale et préserver la sérénité de notre cadre de vie.



La tranquillité de chacun dépend du civisme de tous. Merci pour votre compréhension et votre respect !

OBLIGATION DE NETTOYAGE DEVANT SA PROPRIÉTÉ



Chaque habitant est tenu de maintenir en bon état de propreté les abords immédiats de sa propriété.



Cette obligation concerne notamment l'espace situé entre le mur de clôture ou la façade de l'habitation et le trottoir.



LES OCCUPANTS, QU'ILS SOIENT PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES, DOIVENT :



Procéder à l'enlèvement des mauvaises herbes susceptibles d'envahir cet espace.



S'assurer que les végétaux ne gênent pas la circulation des piétons.

DÉSHERBAGE : LES BONS RÉFLEXES



PRODUITS AUTORISÉS

- Vous pouvez utiliser :
- des méthodes manuelles (arrachage, binette...)
 - de l'eau chaude
 - du vinaigre blanc
 - des produits de biocontrôle à base d'acide pélagronique ou d'acide acétique
 - des paillages pour limiter la repousse



PRODUITS INTERDITS

- Il est interdit d'utiliser :
- des désherbants chimiques* (glyphosate et autres herbicides de synthèse)
 - des produits phytosanitaires non autorisés
 - tout produit susceptible de polluer les sols, l'air ou les eaux

* Conformément à la réglementation en vigueur (loi Labbé).



Cet entretien contribue à la **SÉCURITÉ**, à la **SALUBRITÉ** et à l'**EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE**.



Ensemble, préservons la propreté de notre commune et le bien-être de tous !

COMMENT BIEN TRIER SES DÉCHETS ?

Agissons ensemble, jetons moins et trions mieux !

EMBALLAGES, PAPIERS ET PETITS CARTONS

(Laver les emballages en verre que l'on dépose dans le conteneur à verre)

TRI À LA MAISON OU EN APPORT VOLONTAIRE

Pas besoin de les laver... il suffit qu'ils soient bien vidés !

- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques alimentaires
- Papiers, journaux, magazines
- Emballages en métal
- Petits aluminiums
- Barquettes
- Sacs et sachets
- ⚠️ A plat et non déchiquetés
- Films et filets
- Petits cartons
- Tubes, pots et boîtes

DÉCHETS ALIMENTAIRES

COMPOSTEUR INDIVIDUEL/PARTAGÉ

Borne à déchets alimentaires située Rue du Pont, en face de l'atelier

Restes de repas

Épluchures, coquilles d'œufs, marc et filtres à café

Chaque pratique a ses consignes spécifiques, retrouvez-les sur valodea.fr

EMBALLAGES EN VERRE

TRI EN APPORT VOLONTAIRE

Pas besoin de les laver... il suffit qu'ils soient bien vidés !

- Bouteilles en verre
- Pots, bocaux, flacons en verre
- Déodorants
- Flacons de cosmétique (parfums, huiles essentielles...)

ORDURES MÉNAGÈRES

TRI À LA MAISON OU EN APPORT VOLONTAIRE

Avant de jeter à l'enfouissement, pensez aux alternatives !

- Déchets d'entretien et de nettoyage
- Déchets d'hygiène
- Vaisselle cassée
- Autres déchets

DÉCHÈTERIES

De nombreux flux sont désormais collectés en déchèterie (articles de sport, de loisirs, de bricolage, et de jardinage, jeux et jouets, bois, grands cartons, polystyrène...), renseignez-vous auprès de votre collectivité !

Un doute, une question ?

Guide des déchets (téléchargeable sur valodea.fr) et réglette mémo-tri

contact@valodea.fr 03 24 55 52 06

13, rue Camille Didier - 88900 CHARLEVILLE-NEZIERES

QUE COMPOSTER ?

Bien fragmenter vos déchets !



COMMENT COMPOSTER CHEZ SOI ?

COMPOSTAGE INDIVIDUEL AVEC JARDIN

COMPOSTAGE PARTAGÉ QUARTIER, PLOU D'HAEMULES, COFFRIGRETE...

COMPOSTEUR

Les déchets À VOLONTÉ

- Épluchures, morceaux, fanes de fruits et légumes, même astringés
- Restes de repas
- Marc de café et filtres, vrac de thé, coquilles d'œufs broyées
- Rouleaux cartonnés, petits cartons bruns, boîtes à œufs, sciures de bois non traité
- Feuillages, fleurs fanées, mauvaises herbes, plantes d'intérieur

Avec MODÉRATION

- Morceaux de pain
- Agrumes en petits morceaux
- Coques de fruits secs broyées (noisettes, noix, pistaches, cacahuètes...)
- Essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier, papier journal
- Branchages, tontes, feuilles mortes, petites tailles de haies, foin

Les éléments REFUSÉS

- Laitages, coquilles, os et arêtes, viandes et poissons cuits et crus
- Couches-culottes, mégots, litères (y compris déjections et résidus), sacs en plastique même biodégradables et compostables, vaisselle jetable même compostable
- Produits synthétiques non biodégradables (verre, cannettes en alu, métaux, plastiques, textiles synthétiques, sacs d'aspirateur...)
- Bois vernis ou peints, produits chimiques, graisses (fritures...)

ATTENTION, L'ÉTOUFFE LE COMPOSTEUR EN TROP GROSSE QUANTITÉ !



+ D'INFOS SUR LE COMPOSTAGE



VALODEA.FR



compostage@valodea.fr
03 24 55 52 06

13, rue Camille Didier - 88900 CHARLEVILLE-NEZIERES
AGISSONS ENSEMBLE, JETONS MOINS ET TRIONS MIEUX !

EXTRAIT DE L'ARDENNAIS

Le gérant de Loomy Land va tirer sa révérence

Lumes. Cette semaine, José Hody va tourner la page de 15 ans à Loomy Land. Le créateur de ce parc pour enfants prend une retraite bien méritée et laisse derrière lui plein de souvenirs.

Margaux Plisson
mplisson@ardennais.fr

Dans les prochains jours, il quittera officiellement Loomy Land. Lui, c'est José Hody, le créateur de cette aire de jeux, située à Lumes. « Avant, j'étais dans les jeux type flipper, baby... J'étais même président de la confédération des jeux automatiques. Et puis, la demande dans le secteur était en baisse, alors j'ai cherché un moyen de me recycler. »

« On voit les familles s'agrandir »

Et à l'époque, il remarque quelque chose : l'avenue, ce sont les parcs de jeux. C'est alors qu'en 2012, il rachète l'ancien bowling de Lumes, « c'était un de mes clients avec ses fiéchettes, donc quand j'ai su qu'il vendait je me suis dit : c'est ici que je vais créer mon établissement ». C'est ainsi qu'est né Loomy Land, du nom de la mascotte du parc Loomy. « C'est ma grande fille qui a trouvé ce nom, on cherchait tous... Lumes, Loomy... j'ai trouvé que ça sonnait bien alors on a gardé ça ! »

José Hody a d'ailleurs de nombreuses fois incarné la mascotte. L'Ardennois d'origine raconte avec émotion : « Je me suis fait plaisir une paire de fois, les enfants adorent, ils connaissent les chorés par cœur, c'est déjà arrivé que je leur fasse des autographes de la part de Loomy. » Car, c'est aussi pour ça que l'homme âgé de 70 ans a ouvert le parc : « J'adore le contact avec les enfants, la manière dont ils sont

heureux quand ils sont ici », témoigne le père de famille, qui ajoute : « J'ai même vu des mères enceintes venir avec leur premier enfant, puis leur deuxième, au fur et à mesure, on voit les familles s'agrandir. »

Parmi les familles qui l'ont marqué, il se souvient de cette petite fille qui venait tous les ans fêter son anniversaire : « Et à chaque anniversaire, les enfants ont le droit à

une peluche. Au début, il n'y avait que des écureuils à l'effigie de Loomy. Mais un jour, sa mère m'a montré une photo : la petite avait 4 peluches écureuils dans son lit ! C'est comme ça qu'on a pris la décision de proposer d'autres animaux en peluche. »

Entre 20 000 et 25 000 visiteurs par an

Il se souvient aussi du jour où il a décidé de développer l'extérieur. « À l'ouverture, on a cartonné, un monde de dingue dès le début ! Et puis, il a commencé à faire beau, et là on n'avait plus un chat. Alors, petit à petit, on a mis des structures gonflables, un karting etc. pour que

les enfants s'éclatent qu'importe la météo ! » Des équipements qui lui ont permis d'accueillir entre 20 000 et 25 000 visiteurs par an. Ce qui va lui manquer le plus ? De fêter Noël et le Nouvel an au parc. « C'était une tradition familiale. On fermait le parc et on se réunissait tous ici. » Mais José Hody ne part pas si loin. Pendant les deux prochaines années, il reste propriétaire des murs, seul le fonds de commerce a été vendu. Il continuera donc à habiter l'appartement situé sur le site, sauf si « je trouve une belle maison plain pied pour profiter de ma retraite comme il se doit ». ●



Ils étaient entre 20 000 et 25 000 à pousser les portes de Loomy Land tous les ans. Margaux Plisson

« C'est grâce à lui que j'ai un travail aujourd'hui »

Pour les trois salariés, qui sont repris par les nouveaux propriétaires, le départ du patron est difficile à accepter. « Ça fait mal, ça fait bizarre, on est une grande famille ici », glisse Marion, employée depuis un an. Alyssa est, elle, employée depuis deux ans et future responsable des lieux : « José nous en avait parlé, on savait que ça allait arriver mais on ne pensait pas que ça serait si rapide... enfin, on espérait que ça mette plus de temps. » C'est grâce à lui que j'ai un travail aujourd'hui, je lui dois beaucoup », souligne de son côté Tatiana. Même si toutes les trois pleurent le départ de José, elles sont soulagées de savoir que Loomy Land va rester une aire de jeux pour enfants.

Accueil des vacances

L'accueil de loisirs est ouvert du 6 juillet au 31 août (fermé du 3 au 16 août) avec des activités sur le thème des Vikings.

L'équipe d'animation proposera diverses sorties et ateliers ainsi qu'un séjour mini-camp (à partir du 28 juillet).

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune (*rubrique Vivre à Lumes / Garderie, cantine & accueil de loisirs / accueil des vacances*)



Inscription aux services périscolaires et extrascolaires

Accueil périscolaire et mercredis récréatifs



Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2026-2027 seront disponibles via le portail famille début juillet.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune (*rubrique Vivre à Lumes / Garderie, cantine & accueil de loisirs*)

Pour toute communication, merci de vous adresser à aldelumes@gmail.com

TRANSPORTS SCOLAIRES : BUS ET SNCF

Vous souhaitez inscrire votre enfant aux transports scolaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Retrouvez l'ensemble des documents sur le site internet de Lumes, rubrique : les services d'Ardenne Métropole.



VOS COMMERÇANTS cet été

SALON DE COIFFURE SKULPTURE

Fermeture du lundi 27 juillet au dimanche 16 août.

de 10 heures à 22 heures

Ouvert tous les jours sans exception.

Entrée gratuite pour les enfants de 18h30 à 19h30, si repas sur place.

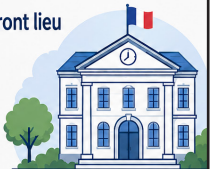
BOULANGERIE BONOTTI

Fermeture du dimanche 26 juillet au dimanche 16 août.

PERMANENCES DES ELUS



Les prochaines permanences des élus auront lieu **les mardis 7 juillet et 1^{er} septembre** de 18h30 à 19h30 dans la salle de conseil municipal.



Pas de permanence au mois d'août.



Pour rappel : les dates sont affichées sur le panneau lumineux et publiées sur le site internet.

INITIATION À L'INFORMATIQUE

Apprendre, progresser, se faire plaisir !

Si vous êtes intéressés par une initiation à l'informatique ou profiter de séances de perfectionnement, des cours pourraient être organisés à la rentrée.

DES COURS POURRAIENT ÊTRE ORGANISÉS **À LA RENTRÉE** DANS LES LOCAUX AU-DESSUS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

DÉBUTANTS BIENVENUS

APPRENDRE À SON RYTHME

CONVIVIALITÉ ET ÉCHANGES

GAGNER EN AUTONOMIE

✓ Ordinateur
✓ Internet
✓ Messagerie
✓ Démarches en ligne
Et bien plus encore !

FORFAIT DE 12H À 30 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU **SECRETARIAT DE LA MAIRIE.**

LE PRESBYTÈRE DEVENU LA BIBLIOTHÈQUE DE LUMES

Le bâtiment qui abrite aujourd'hui la bibliothèque de Lumes a toujours été un lieu de réunion et de convergence.

En effet, il s'agit au départ d'un presbytère, l'habitation du curé de l'époque. D'après les plans cadastraux de 1805, ce bâtiment a été érigé au cours du XVIII^{ème} siècle. Il est néanmoins détruit en 1865 afin d'être reconstruit. Les travaux mettent toutefois beaucoup de temps à démarrer et il faut attendre 1868 pour que le curé puisse retrouver son logement. Ce dernier touchait jusqu'alors une somme de 200 francs pour se loger ailleurs sous condition de dire la messe.

Ce bâtiment est considéré comme un presbytère jusque dans les années 1900 où la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) amorce un changement de statut. Il garde néanmoins sa fonction principale de logement et reste entre les mains de la commune.

L'année 1910 marque une nouvelle évolution du bâtiment en raison de l'installation d'un local de téléphone. En effet, à cette époque il s'agit d'une nouvelle technologie et très peu de personnes en sont dotées dans leur maison. Il est d'ailleurs considéré comme un gadget pour les plus fortunés. Très vite, il devient un atout pour les cafetiers afin d'attirer davantage de clients. Ainsi, ce local téléphonique n'est pas bien vu par ces gérants de cafés de Lumes de l'époque. Néanmoins il est indéniable qu'il s'agit d'une opportunité d'ouverture pour la commune et permet de créer un lieu de convergence pour ses habitants.

Le bâtiment abritant désormais le responsable du téléphone évolue à nouveau le 15 novembre 1912. En effet, la commune ordonne la création d'un bureau de facteur-receveur des Postes. Ainsi ce lieu devient un centre encore plus important au sein du village. De plus, il permet par la suite de loger certains habitants de la commune comme le garde-champêtre, par exemple.

La situation de cet édifice n'évolue plus jusqu'en 1996 où la commune envisage le déménagement du bureau de poste. Celui-ci doit être installé au niveau de la mairie pour permettre la création du centre socio-culturel. Ainsi les travaux débutent en 1997 et l'inauguration a lieu l'année suivante.



Photographie des travaux en 1997



Cliché de l'inauguration du centre socio-culturel en 1998

On y retrouve alors à l'étage une bibliothèque où de nombreuses manifestations culturelles sont organisées. Le rez-de-chaussée quant à lui accueille dès 2001 le siège de l'intercommunalité des Balcons de Meuse.

La première animation publique de la bibliothèque s'articule autour de Guy Golette, auteur et poète ardennais. D'autres manifestations sont organisées dans les années suivantes et abordent des sujets variés. On peut par exemple citer la conférence autour du chemin de fer en 2007 ou celle sur l'histoire du rock en 2013. Des soirées littéraires sont également organisées. L'année 2021 a par exemple été marquée par les venus de Jean d'Albis et de Sabyl Goussoub, prix Goncourt lycéens.



*Conférence sur l'histoire du Rock
20 sept. 2013*



*Soirée littéraire Sabyl Goussoub,
18 nov. 2021*

Par la suite, la bibliothèque connaît une nouvelle évolution lors du déménagement du siège de l'intercommunalité des Balcons de Meuse en 2014. Le rez-de-chaussée est donc investi par la bibliothèque et l'étage sert désormais de salle de réunion et d'animation pour les enfants. Il sert également de salle de projection ALSH et est utilisé par les associations (musique, sophrologie...).

Ainsi ce bâtiment a connu beaucoup d'évolution depuis son édification. A l'origine, un simple presbytère, il est rapidement devenu un lieu de réunion pour les habitants. Transformé en bibliothèque son importance au sein du village a été et est toujours indiscutable.



Photographies de la bibliothèque



L'actualité de l'AS LUMES

La fin de saison arrive et avec elle les grands dénouements pour notre club. Entre finales de coupes, tournois et préparation de la saison prochaine, l'effervescence est totale sur et en dehors des terrains.

U13 et U15 nos jeunes à l'honneur : les championnats des catégories U13 et U15 (en entente avec le Club de Nouvion-sur-Meuse) ont pris fin. Après une saison riche en apprentissage et en émotions, nos jeunes ne comptent pas s'arrêter là ! Ils porteront fièrement les couleurs de notre club dans différents tournois de fin de saison, l'occasion idéale de conclure cette saison sur une note festive et compétitive.

Séniors : le sprint final : le suspense est à son comble pour nos équipes fanions :

Séniors D3 : Ils ont réalisé une saison exemplaire !

Séniors D4 : Dans un championnat relevé, notre équipe réserve a donné le meilleur d'elle-même. Elle a réalisé une saison encourageante.

Evènements à venir : c'est LE rendez-vous incontournable de la fin de la saison !! Le dimanche 21 juin retrouvez nous au stade JP FREROT de Lumes pour le traditionnel Tournoi de Sixte. Que vous soyez joueurs ou spectateurs, venez partager ce moment de convivialité avec nous ! Ambiance garantie !!

Construisons demain : le club recrute !!

Côté joueurs : Nous recrutons sur toutes les catégories de U7 à séniors.

Côté staff et bénévoles : Nous recherchons des éducateurs motivés et investis pour encadrer nos équipes, et des bénévoles prêts à donner un peu de leur temps pour la vie du club, échanger et travailler dans un esprit positif.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Que ce soit pour chausser les crampons ou nous aider en coulisse n'hésitez pas à contacter dès maintenant Quentin au 07.61.37.06.39 pour préparer la rentrée prochaine ! **Allez Lumes !!**



TOURNOI DE SIXTE
12^È EDITION Marc BOURGUIN

1^{ER} PRIX 200€

2^ÈME PRIX 100€

3^ÈME PRIX 50€

DIMANCHE
21 juin 2026

Stade JP FREROT
Début des matchs à 10h00
60 € par équipe (1 ballon offert)
Buvette et restauration sur place

Renseignements et inscription : COLLET Quentin 0761370639

AS LUMES recrute des éducateurs pour la saison 2026-2027
"Rejoignez la grande famille de l'AS Lumes et ensemble vivons l'aventure"

débutant(e)s accepté(e)s

Profil recherché :

- Passion du football
- Sérieux et dynamique
- Ponctuel
- Pédagogue

contact : Quentin 0761370639

AS LUMES RECRUTEMENT SAISON 2026/2027

L'AS LUMES RECRUTE !
POUR LA SAISON 2026/2027

DIRIGEANTS ET BÉNÉVOLES

ÉDUCATEURS TOUTES CATEGORIES

JOUEUSES : DE U8 À U13

JOUEURS : DE U8 À U15

JOUEURS SENIORS

REJOIGNEZ LA PASSION - REJOIGNEZ L'AS LUMES
CONTACTEZ-NOUS : Quentin 0761370639



LA BOULE LUMICHONNE PROGRAMME 2026

RDV au Stade J-P FREROT

Lundi 6 Juillet (Fête du village)
Lundi 13 Juillet (Journée champêtre)
Samedi 18 Juillet
Samedi 25 Juillet

En doublette formée – 10€/équipe - mises +30%
13h30 début des inscriptions - 14h30 jet du but

Journée spéciale pétanque amicale
réservée aux Lumichons, aux adhérents de
la Boule Lumichonne ainsi qu'à leurs invités
samedi 27 juin (infos sur www.lumes.fr)

Et tous les jeudis après-midi à partir de
13h30 (dès que la météo le permet), parties
de pétanque à la mêlée, ouvertes à tous
sans obligation de licence.

**Le syndicat avicole du Balcon De Meuse (SABM)
sera heureux de vous accueillir
les 3 et 4 octobre 2026 pour son exposition**



**Avec une complicité intergénérationnelle grâce à
l'aide des écoliers de l'école de Lumes**



**ENTRÉE
GRATUITE**



Ouverture de 9h à 18h

Restauration possible sur place

**COUPE DU MONDE
FRANCE**

**RETRANSMISSIONS
DES MATCHS**
À LA SALLE DES FÊTES DE LUMES

TOUS DERRIÈRE LES BLEUS !

1^{ER} RENDEZ-VOUS
LE MARDI
16 JUIN
À 21H00
POUR LA RETRANSMISSION
DU MATCH
FRANCE
VS
SENEGAL

**VENEZ ENCOURAGER
LES BLEUS
ENSEMBLE !**

**DATES ET HORAIRES
À VENIR !**

**INFORMATIONS À VENIR
SUR LE SITE DE LUMES
OU SUR FACEBOOK**

AVEC L'ASSOCIATION

**FESTI
Lumes**



Vie de L'école



Le mois de Juin est ponctué de nombreuses sorties et activités à l'école de LUMES :

- **Le 2 juin**, les élèves de CM2 sont invités par le collège de **Nouvion-sur-Meuse** à une journée de découverte au collège, afin de se familiariser à leur nouvel environnement lors de la rentrée prochaine.



Les enfants de l'école de **LUMES** participeront à des sorties de fin d'année en lien pour les élèves de l'école élémentaire avec un travail fait autour des animaux en classe (caractéristiques, classification, milieu de vie ...).

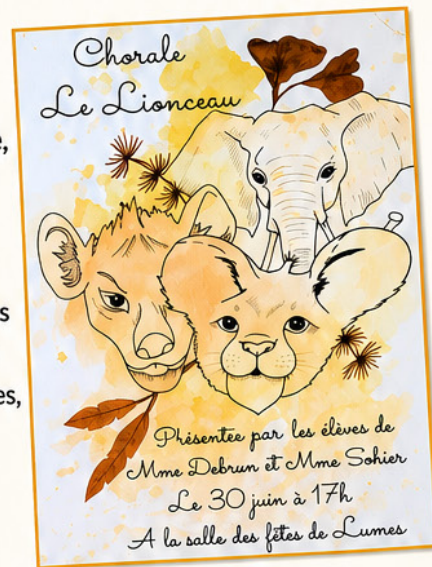
- **Le vendredi 19 juin**, les élèves de la classe de CE2/CM1 de Madame Roussia et ceux de CM1/CM2 de Madame Sohier se rendront au Parc d'Argonne.
- **Le mardi 23 juin**, les élèves de la classe de CP/CE1 de Madame Debrun et de Madame Giboni de CE1/CE2 se rendront à leur tour au zoo d'Amnéville.



- Puis ce sera au tour des élèves des deux classes maternelles de se rendre au domaine de Vendresse **le lundi 29 juin**.



La fin de l'année se terminera en musique et en fête avec une chorale sur le thème des émotions qui sera proposée aux parents d'élèves **le vendredi 26 juin** au **COSEC de LUMES**.



L'association des parents d'élèves de Lumes et les parents élus s'organisent actuellement pour proposer une fête des écoles, dans la partie extérieure du COSEC, qui ferait suite au spectacle.



Mesdames Debrun et Sohier, proposeront aussi aux parents de leurs classes un conte musical intitulé :

« Le lionceau »

DE SOULEMAN M BODJ et adapté par Monsieur Joan Oliveira Conseiller Pédagogiques Départemental, **le mardi 30 juin 2026 à la salle des fêtes de LUMES.**



LES APÉROS ARDENNAIS
FERONT ÉTAPE À
LUMES

VENDREDI 28 AOÛT 2026
AU STADE JEAN-PIERRE FRÉROT

Plus d'informations prochainement sur www.lumes.fr

LUMES

Le CRI
vous propose
une représentation théâtrale

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026
20h30
(OUVERTURE DES PORTES À 20H00)

SALLE DES FÊTES DE LUMES

ENTRÉE 6 €
POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

GRATUIT

BUVETTE

RÉSERVATION
AU GUICHET DE LA MAIRIE À PARTIR DU 25 AOÛT

Le *Cours Rémois d'Improvisation* est un atelier d'improvisation théâtrale destiné aux amateurs avides de pratiquer cet art. L'improvisation théâtrale consiste à créer des histoires en direct, sans décor ni texte, donc sans fillet. Tout se joue sur l'écoute et l'imaginaire des comédiens. La troupe du CRI se produit depuis maintenant quelques années et c'est sous la forme d'un cabaret qu'elle viendra à votre rencontre. Sur scène, les comédiens enchaîneront une série de courtes improvisations inspirées de thèmes que vous, public, aurez proposés.

Toujours surprenant et toujours différent, venez partager un moment pétillant aux côtés du CRI.

CRi D'IMPROVISATION
@le_cri_impro

RESTES ALIMENTAIRES DE LA CANTINE SCOLAIRE

Si vous avez des poules et si vous êtes intéressés pour récupérer des restes de la cantine,



contactez le secrétariat de la mairie.



IDENTIFICATION DES BOÎTES AUX LETTRES



Merci de veiller à inscrire votre nom sur votre boîte aux lettres normalisée.



Le numéro de votre habitation doit également être clairement visible et lisible.



Nous vous remercions de votre coopération.



Au besoin, une étiquette peut-être réalisée au secrétariat de la mairie.



FERMETURE ESTIVALE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les bureaux seront fermés au public pour les vacances d'été :

du Lundi 3 août au Vendredi 22 août inclus.



(si besoin, laissez un message avec vos coordonnées sur la boîte mail : mairie.lumes@wanadoo.fr)



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS - FERMER LES VOILETS LE JOUR
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES



MAIRIE DE LUMES

- Téléphone : 03.24.37.70.40
- E-mail : mairie.lumes@wanadoo.fr
- Site : www.lumes.fr

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h00
et en accueil téléphonique de 14h00 à 17h00



AGENCE POSTALE COMMUNALE à LUMES

Horaires d'ouverture au public de La Poste :

Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h00



ALSH - CLSH de Lumes

- Téléphone : 07.85.28.15.75
- E-mail : aldelumes@gmail.com



BIBLIOTHEQUE

- Téléphone : 03.24.37.26.68
- E-mail : bibli.lumes08440@orange.fr
- FB : Bibliothèque de Lumes

Ouverture du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00 & samedi de 9h00 à 12h00

Période ETE 2026 : du 07 juillet au 29 août :

de 14h00 à 17h00 & 10h00 à 12h00 pour le samedi



ECOLE

- Téléphone « MATERNELLE » : 03.24.58.01.68
- Téléphone « PRIMAIRE » : 03.24.58.13.64



ARDENNE METROPOLE

- Standard : 03.24.57.83.00
- Service EAU : 03.24.57.83.10
- Service DECHETS MENAGERS : 03.24.57.83.18



DECHETTERIE (horaires ETE du 30/03 au 24/10)

- Lundi : 9h00 à 12h00
- Mercredi : 14h00 à 17h00
- Samedi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00



À vos plumes

Vous avez des remarques, des suggestions, vous voulez prendre la parole ... Laissez vos écrits au secrétariat de la mairie et nous les publierons (bien-sûr pas d'attaque personnelle ni d'injures)



COMMUNICATION

Des informations en temps réel sont également diffusées sur le panneau lumineux et notre site Internet : www.lumes.fr